

### La construction de l'Hôtel de l'Intendance (actuelle préfecture) à Besançon

*Commencés au cours de l'hiver de 1770-1771, les travaux de construction de la nouvelle Intendance – qui abrite aujourd'hui la Préfecture du Doubs – s'achevèrent à la fin de 1777. Le devis fut dépassé et la dépense s'éleva finalement à 611 000 livres. Le document cité donne une idée des difficultés de financement de la construction. Les plans dus à Victor Louis furent exécutés sous la direction de l'architecte bisontin Nicole.*

Sur ce qui a été représenté au Roi étant en son Conseil que par l'arrêt rendu [...] le vingt juin mil sept cent soixante neuf et lettres patentes du deux avril suivant, enregistrés au Parlement de Besançon le trente un du même mois, Sa Majesté a approuvé qu'une partie de terrains possédés ou à acquérir par ladite ville de Besançon pour y servir à former une nouvelle rue, fut employée à la construction d'une hôtel d'Intendance, attendu la caducité et le délabrement de la maison actuellement occupée par le sieur Intendant et Commissaire départi....

Par autre arrêt du Conseil du trente un octobre mil sept cent soixante neuf et lettres patentes [...] du vingt un novembre suivant, enregistrés au Parlement de Besançon le vingt quatre janvier mil sept cent soixante dix, Sa Majesté en homologuant les actes d'acquisition faits par les officiers municipaux des terrains dont partie devait servir d'emplacement dudit hôtel, les aurait en outre autorisé à emprunter une somme de soixante mille livres pour subvenir d'autant soit au paiement des terrains achetés, soit à la contribution de la dite Ville, ou aux dépenses de ladite construction. Que dans l'état actuel... la dépense de construction totale dudit hotel s'élèverait à la somme de quatre cent six mille trente quatre livres ; que le sieur Intendant ayant, ainsi qu'il y ait été autorisé par sa Majesté, fait commencer lesdites constructions, il en existe actuellement de faites pour la somme de cent soixante six mille trente quatre livres payées en différentes parties... Il reste à pourvoir une somme de deux cent quarante mille livres pour achever entièrement la construction dudit hôtel ; Sa Majesté, par la connaissance qu'elle a prise des affaires de la Ville de Besançon ayant reconnu qu'elle ne pourrait pas autoriser les officiers municipaux à contracter de nouvelles dettes... et voulant néanmoins pourvoir aux moyens d'acheter un bâtiment dont elle a jugé la construction non seulement utile pour l'embellissement de la ville de Besançon... mais avantageuse au reste de la Province.... veut en conséquence Sa Majesté que lesdits ouvrages commencés soient continués sous l'autorité du sieur Intendant jusques à leur entière perfection [...]

Et pour fournir la somme de deux cent quarante mille livres [...], ordonne Sa Majesté qu'il sera imposé chaque année par extraordinaire sur toutes les communautés de ladite Province la somme de vingt mille livres par an, à compter de la présente année mil sept cent soixante quatorze, savoir, sur la ville de Besançon cinq mille livres, à répartir au prorata de la capitation, et sur les autres villes et communautés de la Province, quinze mille livres également chaque année, au prorata des impositions ordinaires, et ce, jusque à occurrence de la dite somme de deux cent quarante mille livres seulement, sans qu'au-delà, [...] ou après l'acquittement des autres dépenses, ladite imposition puisse être continuée sous quelque cause ou prétexte que ce soit [...]

Enjoint Sa Majesté au Sr. Intendant et Commissaire départi en la Province de Franche-Comté de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, lui attribuant à cet effet toutes cour et juridiction tant sur l'objet des dites adjudications, constructions, circonstances et dépendances, que sur celui des contestations qui pourraient naître à l'occasion d'icelles, et dont Sa Majesté lui réserve expressément la connaissance sauf l'appel en son Conseil, icelle interdisant à toutes les Cours et juges.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le deuxième jour d'avril mil sept cent soixante quatorze.

***Signé : le duc d'Aiguillon***

*Archives du Doubs Série C n° 33*

*In Textes et documents sur l'histoire de la Franche-Comté, fascicule 3, société des professeurs d'histoire et de géographie, régionale de Besançon, pp. 96-99, CRDP de Franche-Comté, 1966*